

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
31 - Haute-GaronneEXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

## Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	11
• votants	11
• absents	0
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 08 avril 2014 à 20 heures 30

Date de convocation :  
02 avril 2014

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :

## Objet

Attribution Indemnité  
Percepteur

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, VEYRIES Nadine, Mrs BRUNA Roger, DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, SIBRA Gérard, VALLE Anthony.

Secrétaire de séance :

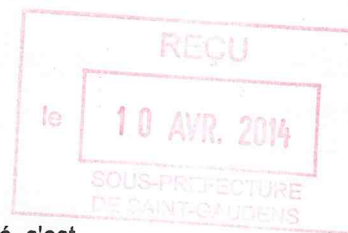
M. MAURETTE Bernard

Le Conseil Municipal,  
Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,  
Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,  
Vu l'arrêté interministériel du 1 septembre 1983, relatif aux indemnités allouées par les communs pour la confection des documents budgétaires,

Le Maire propose :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil.
- si la préceptrice accepte d'assurer ces prestations, une indemnité lui sera versée.

Vote &gt; Pour : 8; Abstention : 1; Contre : 2

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture De Saint-Gaudens le 10 avril 2014.  
Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 09 avril 2014

Le Maire

